

# C'EST LE TEMPS DE PARLER T+1

Quartier des affaires, Montréal  
(Source : Vent du sud 1129717294)

## T+...1 pour le Gipper!

Si le football canadien diffère du football américain et que le Gipper est un Américain célèbre moins connu au Canada, les joueurs du secteur visent un objectif unique, au nord comme au sud de la frontière : lancer le ballon T+1 au-dessus de la ligne d'arrivée 2024 pour un touché. Certes, le poteau de but n'est pas fixe : T1 2024, comme le propose le projet de règles de la Securities and Exchange Commission (SEC) de l'arbitre (548 jours à partir d'aujourd'hui)? Ou T3 2024 — fin de semaine de la Fête du travail, comme le suggère le secteur américain (704 jours)? Si l'on compare les règles de la Ligue canadienne de football (LCF) à celles de la National Football League, certains indiqueront que le jeu canadien est plus ardu (et peut-être plus excitant?), les joueurs canadiens parcourant davantage de distance avec moins de temps de repos...

Fort heureusement, tout comme le football américain, nous savons que les [règles canadiennes](#) en ont inspiré plusieurs, et les membres de l'ACMC peuvent consulter les 176 pages du guide américain [T+1 Securities Industry Settlement Implementation Playbook](#) (1<sup>er</sup> août 2022) ainsi que les manuels d'accompagnement pour leur permettre de rester dans le match. Préparé par Deloitte et commandité par la U.S. Securities Industry and Financial Markets Association (SIFMA) et l'Investment Company Institute (ICI), le guide T+1 expose en détail les tâches, les délais, les dépendances, les risques et les effets potentiels pour aider les participants américains à passer à un cycle standard de règlement de titres T+1. Bien que les modèles d'affaires, les systèmes, les processus, les vendeurs et les fournisseurs d'infrastructure varient d'une société à l'autre, les différences entre les pratiques de règlement des marchés canadiens et américains sont restreintes et les questions que tous ceux qui se préparent à passer à T+1 devraient se poser sont essentiellement les mêmes. Tout comme lors du passage à T+2, l'ACMC fournira tout l'appui complémentaire nécessaire. Par exemple, une foire aux questions (FAQ) spécifiques pour le Canada, des listes de contrôle canadiennes et d'autres outils présenteront les différences pertinentes.

## Propositions pour les fonds communs de placement

La [liste d'actifs T+1](#) de l'ACMC a montré que la majorité des catégories de titres offerts au Canada passeront au cycle de règlement plus court T+1 en 2024, la situation des fonds communs de placement et la création/le rachat de la distribution primaire des FNB restant à l'étude dans le secteur. L'ACMC prévoit qu'un grand nombre de fonds communs de placement canadiens — les fonds dont les placements sont principalement canadiens et américains — passeront à T+1, ainsi que les titres d'emprunt, les actions, les produits dérivés et les FNB négociés au marché secondaire. À noter que les fonds communs de placement canadiens dont les actifs ne sont pas nord-américains (comme les titres européens et asiatiques) continueront probablement à être réglés à T+2 (ou plus tard) en raison des difficultés de règlement et des problèmes afférents de financement, d'investissement et de liquidité.



Source: [www.rcinet.ca/en/2015/05/14/history-may-14-1874-how-canada-created-american-football/](http://www.rcinet.ca/en/2015/05/14/history-may-14-1874-how-canada-created-american-football/)

Le saviez-vous?		
Superficie du terrain	100 x 53 1/3 verges	110 x 65 verges
Temps mort/équipe	6 (3 par mi-temps)	2
Mise en jeu du ballon	4 mises en jeu	3 mises en jeu



## Mise à jour des comités

Tous les comités de l'ACMC poursuivent leurs rencontres mensuelles. Pour connaître les dernières nouvelles sur le travaux des comités, veuillez visiter les pages suivantes :

### Comité directeur T+1 (T1SC)

- **Groupe de Travail Opérations (OWG)**
- **Groupe de travail Fonds communs de placement (MFWG)**: En raison de la date de mise en œuvre de T+1 encore inconnue, la version V34 de Fundserv comportera une mise à jour des règles avec une date de règlement fixée à l'équation *Date de transaction + Période de règlement (T+SP)* plutôt que T+1. Ceci permettra d'assurer l'avenir des règles et évitera un travail supplémentaire aux membres de Fundserv, quelle que soit la date choisie pour passer à T+1 (et à tout éventuel passage à T+0).
- **Groupe de travail juridique et réglementaire (LRWG)**
- **Groupe de travail Communications et formation (CEWG)**

Pour en savoir davantage ou vous joindre à un comité de l'ACMC, veuillez écrire à [info@ccma-acmc.ca](mailto:info@ccma-acmc.ca).



## Conseils et rappels

Il y a six mois, nous avons communiqué les moyennes sectorielles des opérations saisies et confirmées à minuit au jour T, et demandé aux adhérents du secteur de voir comment améliorer l'appariement sans modifier les systèmes. Le tableau à droite illustre, pour février et août 2022, les moyennes sectorielles à la fin du jour T et à midi à T+1. On observe une amélioration de la valeur confirmée à midi T+1 (mais les événements mondiaux, les fins de mois et de trimestres et les jours fériés influent sur les saisies et les confirmations des opérations). Vous seul, certainement, pouvez vérifier les statistiques de traitement des opérations de votre institution. Observez-vous une amélioration depuis février 2022?

Moyenne sectorielle	Titres d'emprunt et de participation saisis		Titres d'emprunt et de participation confirmés	
	% d'opér. #	% par valeur	% d'opér. #	% par valeur
<b>Février 2022 - Statistiques de traitement des opérations institutionnelles TMX/CDS</b>				
Fin de journée T	84.6%	80.8%	39.1%	53.0%
Midi à T+1	<u>10.2%</u>	<u>11.1%</u>	<u>53.3%</u>	<u>34.0%</u>
Total midi T+1	94.9%	91.9%	92.4%	87.0%
<b>Août 2022 - Statistiques de traitement des opérations institutionnelles TMX/CDS</b>				
Fin de journée T	83.0%	80.8%	38.4%	54.6%
Midi à T+1	<u>11.7%</u>	<u>11.8%</u>	<u>53.9%</u>	<u>33.4%</u>
Total midi T+1	94.7%	92.6%	92.4%	88.1%
<b>Nette amélioration / N'est pas dans la bonne direction</b>				
Fin de journée T	👎 -1.7%	moyen...0.0%	👎 -0.6%	👍 1.7%
Midi à T+1	👎 -0.2%	👍 0.7%	moyen...0.0%	👍 1.1%



## Outils

Visitez la page [Foire aux questions de l'ACMC](#). Les ajouts les plus récents comprennent les questions suivantes :

- À quel moment la CDS publiera-t-elle un livre blanc sur T+1, une évaluation des incidences, une feuille de route et un document portant sur les exigences opérationnelles?
- Le calcul changera-t-il pour la date limite canadienne des opérations sur titres dans un environnement T+1?
- Peut-on s'attendre que le processus de rachat par le Canada (obligation d'acquiescer des titres pour exécuter l'ordre d'achat d'un investisseur si les titres ne sont pas offerts ou ne proviennent pas d'un prêt de titres) change avec le passage à T+1?



## À venir

- **25 octobre 2022:** [Symposium 2022](#) d'Advocis, en présentiel, avec les chefs de file sectoriels des assurances et des placements, d'importants organismes de réglementation, et le ministre des Finances de l'Ontario.
- **26 octobre 2022:** Keith Evans, premier directeur de l'ACMC, s'exprimera au panel du DTCC à la Chambre de commerce, un événement de la DTCC pour les adhérents de la CDS.
- **Automne 2022 :** Nous attendons la publication du projet des règles des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et/ou d'un document de consultation sur le T+1 avec sollicitation de commentaires de 90 jours.

## Dans les mots de Keith Evans, premier directeur de l'ACMC :

"Si vous avez travaillé dans le secteur aussi longtemps que nous, vous pouvez croire qui blâmer pour les retards et les écueils dans le cycle de traitement d'amont en aval ...



... mais chaque société doit analyser son propre rôle et s'engager avec les deux autres parties au système pour déterminer la raison du problème et la solution pour le résoudre."